

PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice** : 10

Le vendredi 12 juillet 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

Présents : 7

Sont présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, CROS Michel, MOULENE Patrice, VERT Michel

Votants : 7

Excusés : VAURS Laurence, BLANCHARD Mickaël, MARTINIE Francis

Secrétaire de séance : PESTOURIE Christine

Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 31 Mai 2024 par Christine PESTOURIE.
Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Programme de travaux de voirie 2024 : Attribution du marché
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal,
- Décisions Modificatives Budget Assainissement 2024
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Programme de travaux de voirie 2023 : attribution (N° DE_046_2024)

M. VERGNE rappelle qu'il a pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2024, ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

M. VERGNE rappelle que les travaux retenus sont :

1 - Tranche ferme :

- Chemin de Font de Bournat : partiel
- Chemin de Queyrol vers Croix de Priac : partiel
- Chemin de Lascanal : partiel
- Chemin du Quié vers la RD139 : partiel

2 - Tranche optionnelle :

- Chemin de Bonnefond - Thalamet : partiel

La consultation des entreprises a été réalisée du 03.06.24 au 05.07.24.

3 entreprises ont répondu :

- Entreprise COLAS
- Entreprise EUROVIA
- Entreprise DEVAUD TP

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise DEVAUD TP pour un montant de travaux de :
 - Tranche ferme : **81 963,30 € HT**
 - Tranche optionnelle : **24 514,50 € HT**
- soit un total de 106 477,80 HT soit 127 773,36 TTC**

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal du 23.05.2020 à signer le marché et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au Budget 2024 de la Commune.

- Résultat du vote : Adopté – Votant : 7
- Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Assurances statutaires du personnel communal (N° DE_047_2024)

M. le Maire rappelle l'obligation de la collectivité de couvrir le personnel communal pour les risques statutaires.

M. le Maire donne lecture de la proposition de la SMACL ASSURANCES :

Agents CNRACL : Franchise 10 jours/ arrêt Maladie Ordinaire

- Taux de cotisation de 7,79 % (taux de 8,00 % en 2024)

Agents IRCANTEC : Franchise 10 jours/ arrêt Maladie Ordinaire

- Taux de cotisation de 1,50 % (taux de 2,02 % en 2024)

Ces taux s'appliquent sur la masse des Traitements Bruts, NBI et Charges Patronales de l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- - **de retenir** la proposition de la SMACL ASSURANCE pour l'assurance statutaire des personnels CNRACL,
- - **de retenir** la proposition de la SMACL ASSURANCE pour l'assurance statutaire des personnels IRCANTEC,
- - **d'autoriser** M. le Maire à signer les contrats d'assurance statutaire du personnel communal avec la SMACL ASSURANCE pour une période de 5 ans, du 01.01.2025 au 31.12.2029.

- Résultat du vote : Adopté – Votant : 7
- Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération des Décisions Modificatives n°1 - SERVICE ASSAINISSEMENT 2024 (N° DE_048_2024)

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur sur un report au Compte Administratif 2023 et donc sur l'affectation des résultats 2024. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les Décisions Modificatives suivantes sur le Budget Assainissement 2024 :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002 ()	Résultat d'exploitation reporté	0,92	0
022 ()	Dépenses imprévues	0	0,92
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,92	0,92
Investissement		Recettes	Dépenses
1068-0	Autres réserves	-0,92	0
001-0	Solde d'exécution sect° d'investissement	0	-0,92
TOTAL INVESTISSEMENT		-0,92	-0,92
TOTAL		0	0

- Résultat du vote : Adopté – Votant : 7
- Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Eglise de Saint-Mathurin :

M. le Maire indique qu'il a reçu le devis de l'entreprise MASSALVE COUVERTURE pour la toiture de l'église de Saint-Mathurin. Après lecture du devis, les élus souhaitent plus de précisions et demander un devis à l'Entreprise DUPLOUY pour comparaison.

Equipements communaux :

M. le Maire indique qu'il a une demande extérieure à la Commune pour la mise à disposition de tables et de chaises.

Il s'agit des anciennes tables et chaises de la salle des fêtes qui sont prêtées gratuitement aux habitants de la Commune sur demande en Mairie et également aux Municipalités voisines en cas de grosses manifestations.

Pour les personnes extérieures, le Conseil Municipal décide de proposer le tarif de 10 € pour la mise à disposition d'une table et de 4 chaises.

Recensement des granges :

Dans le cadre du PLUi-H, la Communauté de Communes invite les propriétaires à recenser des bâtiments patrimoniaux (grange) pouvant faire l'objet d'un changement de destination (devenir une habitation)

Les propriétaires concernés devront retourner une fiche de demande au service Urbanisme de la Communauté de Communes accompagnée des pièces demandées (photos, plan cadastral, plan de situation).

Implantation des colonnes de collecte des déchets :

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier concernant le choix du type de colonne souhaité pour chacun des 4 points de dépôt : aérienne, semi-enterrée, enterrée.

Des coûts supplémentaires à la charge de la Commune s'imposent pour les colonnes semi-enterrées (19 430 € HT) ou enterrées (27 611,00 € HT).

Une réponse ferme devra être donnée à la Communauté de Communes avant le 27.09.2024.

Etang du Moulin :

Les analyses du prélèvement du 08.07.24 présentant une concentration de cyanobactérie importante, l'ARS demande l'interdiction de la baignade, l'étang est en alerte Niveau 2 pour les cyanobactéries jusqu'à des résultats d'analyse plus favorables.

Défense incendie :

Le point important concernant la réalisation du prochain PLUi est le renforcement des moyens de défense incendie sur notre Commune.

Hôtel-Restaurant du Lac :

M. le Maire informe que la proposition d'honoraires concernant l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle de restaurant a été signée avec M. JUBERTIE Sébastien 4 250 € HT et IGETEC 1500,00 € HT.

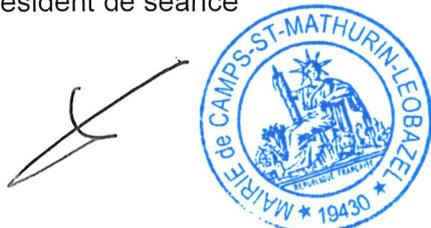
Balade secrète en Corrèze :

La balade aura lieu le Jeudi 22 Août 2024 à 9 h00. Départ du village de Saint-Mathurin.

Fête à CAMPS :

La fête se déroulera du 20 au 21 Juillet. A 10 h30, le dépôt de gerbe aura lieu au monument de Camps à l'issue de la messe. Un vin d'honneur sera ensuite servi au bord de l'Etang.

BITARELLE René
Président de séance



PESTOURIE Christine
Secrétaire de séance